



Domaine 25 - Arts du Spectacle et Techniques de Communication

Année académique 2025 - 26

Théâtre et Techniques de Communication - Scénographie, décors et costumes

Master de Type long - 60 crédits

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

Le Master Théâtre et Technique de Communication (TTC) - Scénographie, décors et costumes s'inscrit dans la continuité du Bachelier. Il s'appuie sur la prévalence du texte comme base au travail, la place centrale du travail de l'acteur, l'ouverture à l'ensemble des éléments du spectacle (espace scénographique, sonore, lumineux), l'importance de la prise en compte de la construction d'un récit et de sens.

Ces aspects se déploient au travers de dispositifs pédagogiques qui permettent à l'étudiant·e une synthèse des acquis précédent et qui visent à assurer à leur terme la prise en charge autonome de son projet singulier. Ils mettent cependant en œuvre un travail collectif inhérent à l'abord des professions auxquelles l'Insas prépare, qui mobilise l'ensemble de la communauté pédagogique, concourant à une transmission horizontale de savoirs et de pratiques qui féconde la réflexion de tous.

- Travail artistique de fin d'études (TAFE):

Il offre à l'étudiant·e la possibilité de deux démarches complémentaires dont iel porte seul la responsabilité finale.

D'une part, la concrétisation et la réalisation de l'ensemble des étapes d'un projet personnel en relation avec le travail de l'espace théâtral (scénographie, éclairage, espace sonore, vidéo). Il est porté en liaison avec l'équipe pédagogique mais en pleine autonomie dans un cadre défini en accord avec celle-ci.

D'autre part, la réalisation d'un travail écrit (TEFE) dans le champ théorique et/ou des recherches sur l'art ou en art, en liaison avec un membre de l'équipe pédagogique.

- Stages:

a) Hors école, dans un milieu professionnel en rapport avec l'objet d'un aspect du cursus, il permet à l'étudiant·e d'appréhender des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels iel aura à s'insérer. Il concourt également à affiner la définition de la singularité de son projet.

b) Dans l'école, ils offrent à l'étudiant·e l'occasion s'iel le souhaite d'approfondir un aspect particulier de son projet en assistant un·e ou plusieurs professeur·e·s dans leur travail de transmission. Ce dispositif assure la pérennité d'une transversalité présente depuis la création de l'école.

- Cours:

Ils visent pour certain·e·s à prolonger la formation à l'exercice de la réflexion (psychologie, écriture dramatique), pour d'autres à aborder significativement l'étude des cadres de la production et de l'exercice de la profession dans le champ des arts de la scène (production, communication, droit d'auteur, droit social, paysage institutionnel).

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de plateau;
8. Maîtriser les potentialités narratives et émotoives du travail de l'espace scénique par la scénographie ou la lumière, ou le son, ou le costume dans le cadre d'un processus de création complexe liée aux arts de la scène;
9. Démontrer son aptitude (ses capacités) à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques du travail de l'espace, ou du son, ou de la lumière ou du costume nécessaires à une activité professionnelle. (Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe)

Bloc M1**60 crédits**

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Identifiant de l'UE

Pratique artistique de la scénographie théâtrale
UE.TTCSCENO.M1.1

Descriptif	Démonstration de sa capacité, au travers d'un travail dans l'espace du plateau de théâtre à construire du sens et/ou à faire advenir des émotions au moyens des outils de la scénographie.
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire
Crédits ECTS	30 cr
Pondération	54%
Volume horaire	450 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,8,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	Pratique artistique de la scénographie	1	obligatoire	JAE +titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif		Mise en œuvre, de manière autonome, dans une ou plusieurs des disciplines proposées, de sa maîtrise de la conception et de la conduite d'un processus de travail ainsi que de sa conduite dans un cadre préprofessionnel donné.							
Obligatoire/optionnelle		Obligatoire							
Crédits ECTS		3 cr							
Pondération		6%							
Volume horaire		60 h							
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)		2,5,6,7,10							
Niveau de certification		7							
Prérequis									
Corequis									
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français							
Position Chronologique de l'UE		M1							
Quadrimestre de programmation		2							
Evaluation		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.							
Service responsable de l'organisation		Bureau d'Etude et de Programmation							
Service responsable de l'évaluation		Secrétariat des étudiants							
Activités d'apprentissages (AA)		A choisir pour un total de 4 de pondération							
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation				
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Son sur production	1	à choix	TP				
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Costumes sur productions	1	à choix	TP				
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Régie générale sur productions	1	à choix	TP				
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Scénographie sur productions	1	à choix	TP				
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Promotion sur productions	1	à choix	TP				
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Assistanat mise en scène sur productions	1	à choix	TP				
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Assistanat dramaturgie sur productions	1	à choix	TP				
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Jeu sur productions	1	à choix	TP				
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Éclairage sur productions	1	à choix	TP				

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif		Exercice d'écriture finalisé dans une forme dramatique courte répondant à des consignes tant formelles que thématiques communiquées au préalable.			
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	2 cr				
Pondération	5%				
Volume horaire	30 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	2,3,4,10				
Niveau de certification	7				
Prérequis					
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestre de programmation	1				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Écriture dramatique	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Etude des cadres de la production dans le champ des arts de la scène (paysage institutionnel, mécanismes budgétaire et de subventionnement, éléments de la rédaction d'un dossier de production).				
Obligatoire/optionelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	3 cr				
Pondération	5%				
Volume horaire	60 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,5,7,9				
Niveau de certification	7				
Prérequis					
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestre de programmation	2				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Production théâtrale	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Approche de concepts, techniques et pratiques du domaine de la psychologie concourant au développement des outils de création du théâtre (gestion du groupe, analyse et construction du personnage,...)				
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	1 cr				
Pondération	3%				
Volume horaire	30 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,10				
Niveau de certification	7				
Prérequis					
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestre de programmation	1				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Psychologie générale)	Psychologie générale	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif					
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	2 cr				
Pondération	1%				
Volume horaire	30 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8				
Niveau de certification	7				
Prérequis					
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestre de programmation	1				
Evaluation					
Service responsable de l'organisation					
Service responsable de l'évaluation					
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Sociologie générale)	Chasse et arènes	1	obligatoire	TP

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.				
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	1 cr				
Pondération	3%				
Volume horaire	15 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,5,7,9				
Niveau de certification	7				
Prérequis					
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestre de programmation	2				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliquée aux arts du spectacle)	Droit d'auteur	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif		Approche du paysage institutionnels et des outils nécessaires à la communication d'un projet théâtral.			
Obligatoire/optionnelle		Obligatoire			
Crédits ECTS		1 cr			
Pondération		3%			
Volume horaire		15 h			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)		1,2,3,5,7,9			
Niveau de certification		7			
Prérequis					
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français			
Position Chronologique de l'UE		M1			
Quadrimestre de programmation		2			
Evaluation		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation		Secrétariat des étudiants			
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliquée aux arts du spectacle)	Droit des institutions culturelles	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif		Approche des législations sociales concernant l'exercice des professions artistiques.			
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	1 cr				
Pondération	3%				
Volume horaire	15 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,5,7,9				
Niveau de certification	7				
Prérequis					
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestre de programmation	2				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif		Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE).			
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	15 cr				
Pondération	15%				
Volume horaire	210 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,8,10				
Niveau de certification	7				
Prérequis					
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages	1	obligatoire	TE
	Travail écrit de fin d'études ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	obligatoire	Jury

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.